

ORDONNANCE C-4.1, o. 196

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

Ordonnance relative à l'événement

« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »

À la séance ordinaire du 7 octobre 2019, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est exceptionnellement permis la fermeture temporaire de boulevards, rues et avenues.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints en annexe de l'ordonnance B-3, o. 082.

NOM DE L'ÉVÈNEMENT	NOM DE L'ORGANISME	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (montage et démontage inclus)	LIEU	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C-4-1 (fermeture de rue)	V-1 art.22 (hippomobile)	2006-10 (propreté)
Samain - Halloween	Société de développement du boulevard Saint-Laurent	Le 31 octobre 2019 De 8 h à 22 h	Parc Sir-Wilfrid-Laurier	Oui	Non	Non	Non	Non	Exempté
La Classique du Parc La Fontaine	Le Club Montériski	Le 19 et 20 octobre 2019 De 8 h à 14 h	Parc La Fontaine	Oui	Non	Non	Oui	Non	Exempté

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire suppléant,

M^e Claude Groulx

Alex Norris